

pour ce qui en concernerait l'objet, l'assentiment unanime de la Chambre. Qu'il se manifeste des divergences d'opinion sur des questions de détails et sur les méthodes à adopter, cela est du domaine des choses possibles, mais je ne sache point qu'il se trouve de l'un ou de l'autre côté de la Chambre un seul député pour ne pas accorder son cordial appui à tout projet sagement élaboré que le Gouvernement déposerait dans le but d'obtenir un tel résultat.

Je m'occuperai dans un instant de relever certaines des observations plus positives du très honorable chef de l'opposition. Avant de le faire, je dirai un mot du paragraphe du discours de Son Excellence où il est question de la prolongation de la législature pendant la durée de la guerre. C'est là un sujet que je ne me propose pas de discuter ce soir; au reste, il siérait mal d'en aborder la discussion à la suite des observations que vient de faire mon très honorable ami (sir Wilfrid Laurier). Je veux simplement énoncer ma manière de voir en fort peu de mots. Les raisons que j'avais de formuler cette proposition l'an dernier, je les ai données, et, autant que je m'en puis rendre compte, les motifs que j'alléguais alors ont la même force aujourd'hui.

A cette époque-là, je fis part à la Chambre du sentiment de la presse canadienne, de l'opinion que certains membres de la gauche avaient exprimée, de la manière de voir que le très honorable chef de l'opposition avait exposée avec une très grande puissance de langage pour démontrer qu'il ne convenait pas du tout qu'une élection eût lieu pendant la durée de la guerre. Si je me rappelle bien, il n'hésita pas à déclarer que si le gouvernement ne lui inspirait que fort peu de confiance, jamais cependant la pensée ne lui était venue de s'ouvrir les portes du pouvoir à l'aide d'une clef ensanglantée. Eh bien, les pertes et les dangers de l'heure présente ne sont pas de nature à ravir à cette observation la moindre parcelle de la force qu'elle avait dans le temps.

Qu'il me soit permis de faire part d'une pensée, que je n'ai point exprimée l'an dernier, et de prier les membres des deux côtés de la Chambre de la méditer. Dans l'été de 1915, je me suis transporté sur le théâtre des hostilités. D'ici à ce qu'une élection générale puisse avoir lieu, nous aurons en France entre 200 et 250 ou 300 mille hommes. Etant quelque peu au fait de ce qui se passe là-bas, voici la pensée dont j'ose faire part à la Chambre et au pays: si une élection avait lieu en ce pays

au moment où ils seraient dans les tranchées, nos soldats seraient, non pas à peu près, mais en réalité dépouillés de leur droit de suffrage. Cela, j'en suis convaincu. Je dis que l'exercice de leur droit de suffrage leur serait réellement interdit parce que, tout en rendant hommage comme il convient à mon honorable collègue de la Justice (M. Doherty) et au comité chargé de l'élaboration de la loi de 1915 relative au suffrage des soldats, je ne suis pas enclin à croire que les dispositions de cette loi non plus que celle de toute autre loi que l'on voterait, puissent permettre aux soldats, du moins à un nombre considérable d'entre eux, d'exercer leur droit de vote. On ne saurait dire au juste à quelle situation on se heurtera.

Supposons qu'une élection eût lieu dans notre pays, alors que se produirait la plus terrible poussée de la guerre. Vous imaginez-vous que les payeurs de ces régiments et que leurs officiers commandants pourraient s'occuper de la distribution de scrutins aux hommes dont les esprits étaient absorbés et dont la vie était en danger dans l'entreprise à laquelle ils étaient livrés? Il y a plus que cela. Les hommes postés au front ne sont pas disposés—

Quelques DEPUTES: Oh, oh!

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: J'affirme que les hommes postés au front n'ont pas le cœur d'étudier les questions de controverse de partis dans les conditions auxquelles ils font face. Je crois que ces hommes désireraient écarter quiconque viendrait leur parler de questions politiques ou de controverse de partis, dans les conditions de vie ou de mort, de victoire ou de défaite qui leur font face dans les tranchées, ou au cours d'une poussée destinée à mettre fin à la guerre actuelle. De plus, il se peut que cent mille hommes soient en dehors de la France. Vous pourriez peut-être faire voter quelques-uns de ces hommes en faveur du Gouvernement ou de l'opposition; mais vous imaginez-vous que ces hommes, qui font subir à leur vie l'épreuve suprême, en allant au-delà des mers combattre pour leur pays, s'intéresseront fortement aux questions politiques, ou bien qu'ils désireront entendre prononcer des discours politiques, ou bien qu'ils feront bon accueil à la distribution des brochures de parti? Je n'affirme pas que ces considérations détermineraient le résultat, mais ce sont des considérations dont doivent tenir compte tous les membres de ce Parlement, alors que sur eux retombe la res-